

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 15 octobre 2021

Nombre de conseillers

en exercice	10
de présents	07
de votants	09

L'an deux mille vingt et un et le quinze octobre à 18 heures ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

MM. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON, Bernard DE WACHTER ;

Absentes représentées : Mme Céline BARRE donne pouvoir à Mme Christine MESSAGER ;

Mme Maria Térésa LIOTARDO donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2021-10-029

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

REVALORISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ROUTIER DUES PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATRIONS

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de communications donne lieu à versement d'une redevance.

Il précise qu'à ce titre une délibération a été prise en 2013 (délibération N° 2013-04-023 en date du 12 avril 2013) expliquant comment allait être mis en place ce dispositif.

Pour calculer cette redevance, il convient de disposer de la fiche patrimoine occupant le domaine public routier géré par la commune.

Les services d'Orange ont fait parvenir les fiches des 5 dernières années ainsi que les coefficients d'actualisation qui correspondent.

Monsieur le Maire donne le détail du calcul de cette redevance :

Redevance de base :

- Artères souterraines : 3,794 km à 30 €, soit 113,82 €
 - Artères aériennes : 13,160 km à 40 €, soit 526,40 €
 - Emprise au sol : 0,45 m² à 20 €, soit 9 €
- TOTAL : 649,22 €

- Revalorisation RODP 2017 :

Coefficient d'actualisation : 1,26845

Total de la redevance : 823,50 €

- Revalorisation RODP 2018 :

Coefficient d'actualisation : 1,30940

Total de la redevance : 850,08 €

- Revalorisation RODP 2019 :
Coefficient d'actualisation : 1,35756
Total de la redevance : **881,36 €**

- Revalorisation RODP 2020 :
Coefficient d'actualisation : 1,38853
Total de la redevance : **901,46 €**

- Revalorisation RODP 2021 :
Coefficient d'actualisation : 1,37633
Total de la redevance : **893,54 €**

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **DECIDE** de fixer la redevance du droit de passage sur le domaine public routier de la commune dû par ORANGE au titre :
 - ✓ De l'année 2017 à **823,50 €**
 - ✓ De l'année 2018 à **850,08 €**
 - ✓ De l'année 2019 à **881,36 €**
 - ✓ De l'année 2020 à **901,46 €**
 - ✓ De l'année 2021 à **893,54 €**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

